

Tarifs « bleu clients non résidentiels éligibles aux Tarifs Réglementés de Vente »

Prix applicables au 1^{er} Février 2024 – Dans le cadre de l'offre « tarif bleu », les prix sont fixés par les Pouvoirs Publics. Les prix s'entendent Hors Toutes Taxes ¹

Puissance souscrite	Réglage du disjoncteur en Ampères	Simple tarif			Double tarif			
		Prix abonnement annuel HT	Prix abonnement mensuel HT	Prix HT	Prix Abonnement annuel HT	Prix Abonnement mensuel HT	Prix HT	
kVA		€	€	cts €/kWh	€	€	cts €/kWh	cts €/kWh
3	15	139,70	11,64	0,2042				
6	30 (ou 3x10)	177,11	14,76	0,2042	182,02	15,17	0,2116	0,1753
9	45 (ou 3x15)	213,17	17,76	0,2042	221,15	18,43	0,2116	0,1753
12	60 (ou 3x20)	248,88	20,74	0,2042	260,76	21,73	0,2116	0,1753
15	3x25	284,47	23,71	0,2042	298,21	24,85	0,2116	0,1753
18 ⁴	3x30	317,55	26,46	0,2042	336,87	28,07	0,2116	0,1753
24 ⁴	3x40	393,17	32,76	0,2042	421,01	35,08	0,2116	0,1753
30 ⁴	3x50	467,72	38,98	0,2042	498,08	41,51	0,2116	0,1753
36 ⁴	3x60	539,86	44,99	0,2042	574,90	47,91	0,2116	0,1753

■ monophasé
■ mono ou triphasé
■ triphasé

Nota :

Ces tarifs sont calculés à partir :
 · Des prix HT de l'offre en vigueur au 1^{er} Février 2024.

Ils sont à majorer :

- De la contribution tarifaire d'acheminement (CTA)
- De la Composante de Gestion
- De la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) d'une valeur de 0,0205cts €/kWh
- De la TVA au taux de 5,5% pour l'abonnement et la CTA au taux de 20% pour les consommations, les autres taxes et contributions (CSPE et TCFE).

Important :

l'application du tarif bleu nécessite l'installation d'un disjoncteur de branchement

¹ Les tarifs applicables nos tarifs sont consultables en agence ainsi que sur notre site

sont consultables en agence ainsi que sur notre site internet : www.primeo-alsace.fr

² Heures pleines de 06h00 à 22h00

³ Heures creuses de 22h00 à 6h00

⁴ En extinction, arrêté du 12.08.2010, ne sont plus proposés à la souscription

Frais les plus courants⁵

Nature des frais	Prix TTC en €
Mise en service	14,18
Mise en service express	132,66
Mise en service avec Relevé par l'abonné	14,18
Déplacement pour impayés	53,93
Modification de puissance souscrite (réglage disjoncteur)	38,18
Duplicata de facture	10,00
Déplacement en vain	31,98
Frais de dédit	18,23
Relevé de compteur hors tournée	31,98

⁵ Tous nos autres frais sont consultables dans notre catalogue de prestation disponible à l'accueil ou sur notre site internet www.primeo-energie.fr

Informations utiles

Pour les demandes de mise en service :

- si le courant est coupé : Intervention faite sur rendez-vous à heure fixe,
- si le courant est maintenu : possibilité d'effectuer un transfert de titulaires en complétant le formulaire « relevé par l'abonné »

Dans les deux cas, merci de fournir une copie du bail ou attestation de propriété ainsi qu'une copie d'un titre d'identité.

Pour les demandes de mise hors service :

Interventions faites sans rdv si le compteur est accessible à nos services, sur rdv en cas contraire. Merci de bien vouloir faire vos demandes au plus tard 5 jours ou-vrés avant la date d'intervention souhaitée.

Pour les transferts de titulaires via le formulaire « relevé par l'abonné » :

Merci de compléter toutes les informations demandées et de joindre obligatoirement les pièces justificatives. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Nos primes

Pour toute installation de chauffage électrique⁶, de climatisation ou de système réversible, Primeo Energie vous accorde une prime.

Chauffage électrique pour maison neuve ou maison existante prime allant :	de 2,00 €/m ² à 7,50 €/m ²
Climatisation pour maison neuve ou maison existante prime allant :	de 0,50 €/m ² à 1,50 €/m ²
Système réversible, prime allant :	de 2,50 €/m ² à 9,00 €/m ²

⁶ Les convecteurs sont exclus du dispositif d'aide

Questions sur Primeo Energie?

Vous souhaitez de plus amples informations sur nos services ou vous avez encore des questions sur les produits d'électricité de Primeo Energie ? Nous sommes volontiers à votre disposition par téléphone 03 89 76 40 du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h15 ou par e-mail à info@primeo-energie.fr.